

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de
RochefortDépartement de
Charente-MaritimeEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 14 Mai 1956

OBJET :affaire contentieuse :

ROGARDET

56070

Le 14 Mai mil neuf cent cinquante six, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Brusset Max

Etaient présents : M. BRUSSET, ROUTIN, CASTELNAU GAUSSÉ, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTRÉAU, DOMEcq, POUGET, LAURENT, ETCHEBER, BOURDEILLE, NARTEAU, GRUSSEN-MEYER, DUFOUR, PAPEAU, GUICHAOUA

Représentés : M. SEUGNET par M. BRUSSET
M. ROCHEDEREUX Par M. NARTEAU
Melle Fouché par M. GRUSSENMEYER

Excusé : M. BARRIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le Conseil Municipal

Vu le rapport de la Commission des Finances

Considérant que M. Rogardet occupe sans aucun droit ni titre un terrain communal qu'il s'était engagé à libérer dans les 15 jours suivant l'injonction faite par le Maire

Considérant que ces injonctions ont été faites à plusieurs reprises et n'ont été suivies d'aucun commencement d'exécution

décide

d'autoriser M. le Maire à engager des poursuites contre M. Rogardet afin d'obtenir l'évacuation des lieux et la démolition du local "Le Chalet"

désigne

M. Jpolite, Avocat à Royan pour défendre les intérêts de la ville dans cette affaire.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an casdieu
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Par le Député Maire L'adjoint,



VU
Rochefort s/Mer le 29 Mai 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 1er Juin 1956
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

